DocuSign Envelope ID: D12F06F7-5D19-48BE-8DB3-12DD0A365524

SCPI MyShare SCPI
Siège social : 15, place Grangier - 21000 DIJON
834 460 156 RCS DIJON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

Le lundi 26 juin 2023 à 10 h 00, les associés de "MY SHARE SCPI", Société Civile de Placement Immobilier, se sont réunis, sur seconde convocation, en Assemblée Générale à caractère ordinaire dans les locaux d'ATLAND VOISIN, situés 40 avenue George V à PARIS (8e), salle Smile Place au 7e étage, l'assemblée convoquée sur première convocation le 16 juin 2023 n'ayant pu délibérer sur les résolutions présentées à titre ordinaire, faute de quorum.

Les associés ont été convoqués conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur, à savoir par :

- Avis de première convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 31 mai 2023 (bulletin n° 65 – Annonce n° 2301858) ;
- Lettres ordinaires personnellement adressées aux associés ;
- Courriers électroniques adressés aux associés ayant préalablement donné leur accord ;
- Avis de seconde convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 73, Annonce n° 2302877

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe IFERGANE, en sa qualité de Président de la Société de Gestion MY SHARE COMPANY accompagné de Monsieur Etienne WICKER en sa qualité de Directeur général.

Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE, participant à la réunion et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Madame Rachel KRUMM, est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet AGM AUDIT LEGAL, représenté par M. Yves LLOBELL, commissaire aux comptes, est également présent.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire. La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou votants par correspondance sont ensemble propriétaires de 123.856 parts sur un total de 1.793.468 parts.

Aucun quorum n'étant requis sur seconde convocation, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

DocuSign Envelope ID: D12F06F7-5D19-48BE-8DB3-12DD0A365524

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Quitus à la Société de Gestion pour l'exercice de son mandat au titre de l'exercice écoulé ;
3. Approbation des opérations résumées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et reconstitution du report à nouveau par débit du compte prime d'émission ;
5. Approbation des valeurs de la Société arrêtées au 31 décembre 2022 ;
6. Autorisation d'arbitrage donnée à la Société de Gestion sur les éléments du patrimoine immobilier ;
7. Autorisation donnée à la Société de Gestion de contracter des emprunts, de procéder à des acquisitions à terme et de donner des garanties ;
8. Prolongation de la mission du dépositaire ;
9. Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau les documents soumis à la présente Assemblée

1) les statuts de la société ;
2) un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires des 31 mai 2023 et 19 juin 2023 ;
3) une copie de la lettre de convocation adressée aux associés et au commissaire aux comptes ;
4) la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
5) les pouvoirs des associés représentés ;
6) les bulletins de vote par correspondance retournés par les associés ;
7) les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 ;
8) les rapports établis par la Société de Gestion et le Conseil de surveillance ;
9) le rapport du commissaire aux comptes ;
10) le projet de texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que l'ensemble des documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés dans les conditions requises. Il indique que la société n'a reçu aucune question écrite en provenance d'associés et qu'aucun projet de résolution ou question écrite n'a été déposé

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Conformément à l'article R. 214-141 du Code Monétaire et Financier, le formulaire de vote vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. En conséquence, la Société de Gestion conserve les bulletins de vote des associés qui se sont déjà exprimés lors de la première convocation.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

Résolutions ordinaires

<u>Première résolution</u> : Approbation des comptes clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu les rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 123.576 voix pour, 0 voix contre, 280 voix abstention.

DocuSign Envelope ID: D12F06F7-5D19-48BE-8DB3-12DD0A365524

<u>Deuxième résolution</u> : Quitus à la société de gestion pour l'exercice de son mandat au titre de l'exercice écoulé

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par 122.400 voix pour, 0 voix contre, 1.456 voix abstention.

<u>Troisième résolution</u> : Approbation des opérations résumées dans le rapport spécial du commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu les rapports du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, prend acte de ces rapports et approuve sans réserve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution est adoptée par 116.347 voix pour, 5.556 voix contre, 1.953 voix abstention.

<u>Quatrième résolution</u> : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition de la Société de Gestion :

- prend acte que :

  - le résultat du dernier exercice clos de ..... 12 973 069 €
  - augmenté du report à nouveau de ..... 2 465 898 €
    dont 705 806 € prélevé sur la prime d'émission pour reconstitution du report à nouveau par part

  constitue un bénéfice distribuable de ..... 15 438 967 €

- décide de l'affecter :

  - à la distribution d'un dividende à hauteur de ..... 11 751 140 €
  - au compte report à nouveau, à hauteur de ..... 3 687 827 €

L'Assemblée Générale prend acte que le report à nouveau après affectation s'élèvera à 3 687 827 €.

Cette résolution est adoptée par 122.379 voix pour, 0 voix contre, 1.477 voix abstention.

<u>Cinquième résolution</u> : Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31.12.2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes
- de l'expertise des immeubles réalisée par Cushman & Wakefield Valuation France

DocuSign Envelope ID: D12F06F7-5D19-48BE-8DB3-12DD0A365524

approuve les différentes valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2022 telles qu'elles figurent dans l'annexe au rapport de la Société de Gestion, à savoir :

- valeur comptable 270 564 339 €, soit 157.50 € par part
- valeur de réalisation 278 139 365 €, soit 161.91 € par part
- valeur de reconstitution 339 576 255 €, soit 197.67 € par part

Cette résolution est adoptée par 122.532 voix pour, 778 voix contre, 546 voix abstention.

Sixième résolution : Autorisation d'arbitrage donnée à la Société de Gestion sur les éléments du patrimoine immobilier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise la Société de Gestion à procéder à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine aux conditions qu'elle jugera convenables et dans les limites fixées par la loi.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par 122.893 voix pour, 0 voix contre, 963 voix abstention.

Septième résolution : Autorisation donnée à la Société de Gestion de contracter des emprunts, de procéder à des acquisitions à terme et de donner des garanties

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise, conformément à l'article 18 (Attribution et pouvoirs de la Société de Gestion) des statuts de la Société, la Société de Gestion, au nom de MyShareSCPI, dans les conditions fixées par le Code monétaire et financier, à contracter des emprunts, des instruments financiers à terme de type swap, cap, floor, tunnel, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme dans la limite au total de 30 % maximum de la capitalisation de la Société, montant apprécié au moment de la mise en place du crédit ou de l'acquisition payable à terme.

L'Assemblée Générale autorise à cet effet la Société de Gestion à consentir, au nom de MyShareSCPI, à l'organisme prêteur ou au vendeur dont le prix est payable à terme toutes sûretés réelles ou personnelles correspondantes, y compris sous forme hypothécaire.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée par 121.767 voix pour, 0 voix contre, 2.089 voix abstention.

Huitième résolution : Prolongation de la mission du Dépositaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide, sur proposition de la Société de gestion, de prolonger la mission en tant que Dépositaire de Société Générale, société anonyme au capital de 1 009 641 917,50 € dont le siège social est sis 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222 pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par 122.547 voix pour, 0 voix contre, 1.309 voix abstention.

DocuSign Envelope ID: D12F06F7-5D19-48BE-8DB3-12DD0A365524

<u>Neuvième résolution</u> : **Pouvoirs les formalités**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée par 122.573 voix pour, 0 voix contre, 1.283 voix abstention.

La séance est levée à 11 h 15 et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

Par : Philippe IFERGANE
Titre : Président de la Société de Gestion

DocuSigned by:
Philippe IFERGANE
89087CE6420048F...

Par : Rachel KRUMM
Titre : Secrétaire

DocuSigned by:
Rachel KRUMM
D2E51C3822754F4...

Par : Lionel VEDIE DE LA HESLIERE
Titre : Scrutateur

DocuSigned by:
Lionel Vedie de la Heslière
334BAFF21686474...